



baisse arbitraire de la PCH par la MDPH

Par **Asthara**, le **23/10/2018** à **14:36**

Bonjour, Je suis aidante familiale pour ma fille handicapée depuis plusieurs années. et à ce titre, je perçois la PCH (prestation de compensation du handicap). Lors du renouvellement de cette allocation, la MDPH a modifié mon taux horaire de 5,83€ à 3,80€ au prétexte que je suis à la retraite. Or, bien qu'ayant l'âge requis (63 ans) je ne l'ai pas encore prise car ne devant toucher que 397€ par mois, je comptais la prendre le plus tard possible. Ma question est : La MDPH a-t-elle le droit de baisser le taux horaire de cette allocation, rien n'ayant changé et a-t-elle le droit de m'obliger à prendre ma retraite ? Merci